

*République française*  
*Département de la Lozère*  
**COMMUNE DE PEYRE EN AUBRAC**

**Séance du lundi 16 octobre 2017**

Date de la convocation: 09/10/2017

**Membres en exercice :**  
69

*L'an deux mille dix-sept et le seize octobre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ASTRUC,*

**Présents : 50**

**Votants : 56**

**Pour : 56**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Alain ASTRUC, Olivier PRIEUR, Michelle BASTIDE, Benoît GRANIER, Yvette ITIER, François HERMET, Marie-France PROUHEZE, Jean-Luc MALAVIEILLE, Joëlle BELICOURT, Jean-Luc GEMARIN, Vincent HERMET, Laetitia TICHET, Frédéric MONTANIER, Thérèse ARRUFAT, Bernard MARTIN, Bénédicte ROUX SIBILLON, Christian GROLIER, Murielle CRESPIEN, Hervé BRUGERON, Virginie SAGNET, Ludovic BOUCHARD, Louis ALBARET, Christian ATTRAZIC, Thierry TROCELLIER, Etienne CLAVEL, Raymond SAUSSE, Francis OSTY, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Michel GUIRAL, Patrick TRANCHARD, Nicolas VELAY, Sylvain POUDEVIGNE, Francis HOSTALIER, Pascal NUC, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD, Emile CHABERT, Danielle GREBERT, Pascal VIGNE, Yvan BUFFIERE, Denis DELTOUR, Christian MALAVIEILLE, Maryse CONORT, Daniel MANTRAND, Gabrielle DOMERGUE, Catherine REVERSAT-PINTENET, Denis GRAS, Viviane FEIMANDY, Géraldine VELAY

**Représentés :** Bertrand REVERSAT par François HERMET, Marie-Thérèse FOURIS par Christian GROLIER, François ESTEVENON par Frédéric MONTANIER, André GINESTIERE par Joëlle BELICOURT, Patricia ASTIER par Alain ASTRUC, Jean-Pierre ITIER par Michel GUIRAL

**Excusés :**

**Absents :** Renée CORDESSE, Jacky RIBEYRE, Cécile TROCELLIER, Magali COLLANGE, René PLANCHON, Jean-Marc BRUGERON, Damien ESTEVENON, Christian VAISSIERE, Joël PAGES, René TROCELLIER, Isabelle VIELLEDENT, Jacques BREMOND, Thierry CHARDAIRE

**Secrétaire de séance :**  
Madame Joëlle  
BELICOURT

**2017\_286 - Objet : Tarification salles des fêtes de Peyre en Aubrac**

Vu la délibération d'Aumont-Aubrac du 21 novembre 2001 relative aux tarifs de location de la salle du

Centre Socio-Culturel, MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/11/2017 048-200064731-20171016-2017_286-DE

Vu la délibération de la Chaze de Peyre du 29 octobre 2012 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente,

Vu la délibération de Ste Colombe de Peyre du 18 décembre 2014 portant tarification location : salle communale, et, son règlement du 4 décembre 1999,

Vu la délibération de St Sauveur de Peyre du 26 juillet 2011 relative à la location de la salle des fêtes,

Vu la délibération de Javols du 30 septembre 2005 relative à l'encaissement des locations de la salle polyvalente et le tableau annexe intitulé Foyer Rural,

Vu le tableau de tarification des locations des salles de la Maison Terre de Peyre,

Considérant la gratuité de la salle communale de la Mairie déléguée du Fau de Peyre,

**Monsieur le Maire expose** les pratiques de tarification de location des salles communales et de leur gratuité pour les manifestations non lucratives organisées par des associations.

**Monsieur le Maire rappelle** que les tarifs de location des salles des communes déléguées ont été fixées en fonction de la superficie et des propriétés de chaque salle (cuisine, vestiaires, parquet...), et, qu'il est difficile d'uniformiser la tarification.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal** de rassembler cette tarification dans une délibération et que tous les habitants de Peyre en Aubrac puissent bénéficier des tarifs réduits pour les « habitants et résidents » de chaque commune déléguée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les modalités de locations des salles des fêtes suivantes :**

**Article 1<sup>er</sup> :** les tarifs exposés ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

a- MAISON TERRE DE PEYRE, Av. du Languedoc, Aumont-Aubrac, 48130 Peyre en Aubrac :

OBJET	LOCATION	CAUTION
SALLE TENNIS	380 €	380 €
SALLE DANSE	150 €	150 €
BAR	80 €	80 €

L'estrade et le parquet sont mis à disposition gracieusement lors de la location de la salle de tennis ou celle de danse.

b- CENTRE SOCIO-CULTUREL, rue Barry Haut, Aumont-Aubrac, 48130 Peyre en Aubrac :

OBJET	Associations de la commune	Particuliers ou associations hors commune	Particuliers hors commune
Apéritif/Vin d'honneur	54 €	100 €	122 €
Repas	69 €	145 €	145 €
Loto	77 €	100 €	122 €
Jeux-cartes	46 €	61 €	77 €
Exposition-vente	Gratuit	77 €	153 €
Bal-spectacle	107 €	145 €	183 €
Réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Séminaire Colloque	Gratuit	153 €	305 €

c- SALLE DES FETES LA CHAZE DE PEYRE, le village de la Chaze de Peyre, 48130 Peyre en Aubrac :



Type de manifestations	Particuliers, associations communales domiciliés ou résidents sur la commune	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Apéritif-vin d'honneur	45 €	70 €
Repas	90 €	135 €
Loto-jeux	70 €	110 €
Exposition- vente	90 €	135 €
Bal-spectacle	150 €	210 €
Réunions	Gratuit	Gratuit
Séminaires-colloques	Gratuit	32 €
Caution	300 €	300 €

d- SALLE COMMUNALE DE STE COLOMBE DE PEYRE, le village de Ste Colombe de Peyre, 48130 Peyre en Aubrac :

Type de manifestations	Particuliers domiciliés ou résidents sur la commune	Particuliers et associations extérieurs à la commune	Associations qui organisent une manifestation qui ont un lien avec la commune ou d'intérêt général ou de caractère philanthropique ou éducatif ou scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou mise en valeur du patrimoine artistique ou à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture.
Toutes autres manifestations	80 €	100 €	GRATUIT
CAUTION	153 €	153 €	153 €
Complément de nettoyage en fonction de l'état des lieux	14€/heure	14€/heure	14€/heure

En annexe le règlement du 4 décembre 1999.

e- SALLE DES FETES de ST SAUVEUR DE PEYRE-ESPACE RAYMOND SEVENE, rte de St Amans, le village de St Sauveur de Peyre, 48130 Peyre en Aubrac :

	Particuliers, associations communales domiciliés ou résidents sur la commune	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Week-end	140 €	340 €
Journée	70 €	170 €
Demi-journée	32 €	65 €

RF
MEUDE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/11/2017
048-200064731-20171016-2017_286-DE

Frais d'électricité	0,15€/Kwh	0,15 €/Kwh
Nettoyage après les bals	50€	50€
Caution	500 €	500 €

f- SALLE POLYVALENTE DE JAVOLS, le village de Javols, 48130 Peyre en Aubrac

	habitants-résidents	habitants et associations résidentes hors commune	associations communales
week-end et jours fériés	sans cuisine : 60 €	sans cuisine : 150 €	Gratuit
1 jour	avec cuisine : 100 €	avec cuisine : 250 €	
Week-end	sans cuisine : 100 €	sans cuisine : 220 €	avec cuisine 80 €
	avec cuisine : 150 €	avec cuisine : 350 €	
Jours en semaine : 1er jour	50 €	92 €	Gratuit
Jour en semaine, jour supplémentaire	10 €	25 €	10 €
Réunion petite salle	Gratuit	10 €	Gratuit
Réunion grande salle	Gratuit	50 €	Gratuit
Caution	700 €	700 €	700 €

Les horaires de location sont de 10h au lendemain 10h au bureau.

g- SALLE COMMUNALE DU FAU DE PEYRE, 1er étage, Mairie déléguée du Fau de Peyre, 48130 Peyre en Aubrac

**Article 2 :** les modalités de réservation et les conventions et autres documents demeurent inchangés

**Article 3 :** les recettes résultant de la présente délibération seront encaissées au Budget Principal – section de fonctionnement – article 752 « revenus des immeubles » pour les locations et article 758 « produits divers de gestion courante » pour les frais divers (comme l'électricité).

*Certifié conforme,*  
M. A. ASTRUC, Maire :

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21/11/2017  
et publié ou notifié  
le 21/11/2017

RF MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/11/2017 048-200064731-20171016-2017_286-DE

